

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0017
	Séance du Conseil : 10 FÉVRIER 2025
EXTENSION DES LOCAUX DU SIÈGE DE LA CC ACVI : VALIDATION DU PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 février 2025, à la Halle sportive - Espace Pierre Jonquères d'Oriola située 18 bis rue Haroun TAZIEFF à Palau-del-Vidre (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine CASANOVAS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy VINOT donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSSEY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 41

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Bruno GALAN

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250210-DL2025-0017-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

La Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibérès (CC ACVI) est née de la fusion de plusieurs Communautés de communes (CC) :

- Fusion de la CC des Albères et de la CC de la Côte Vermeille en 2007, créant la CC Albères Côte Vermeille (CC ACV)
- Fusion de la CC ACV et de la CC de l'Illibérès en 2014, formant la CC ACVI

Le regroupement des services techniques de ces diverses entités s'est réalisé sur le site d'Argelès-sur-Mer, 3 impasse Charlemagne, avec le siège administratif de l'EPCI, en utilisant des solutions provisoires : réinvestissement d'anciens bâtiments, mise en place de constructions temporaires...

Une réflexion a donc été engagée pour la création d'un Centre Technique Communautaire dédié et correspondant aux besoins des services constitués suite aux différentes fusions et à l'augmentation des compétences de la communauté de communes.

Le projet qui en est issu comporte plusieurs étapes, dont les deux premières ont été :

- La démolition de l'ancienne station d'épuration d'Argelès-sur-Mer, pour la création d'un parking pour les véhicules professionnels des services, initiée en 2023, et soutenue par l'Etat au titre du Fonds Vert.
- La construction d'un hangar et l'adaptation du magasin technique communautaire existant, aidées en 2024 au titre de la DSIL.

La dernière étape consiste en l'extension des locaux du siège de la Communauté de communes, pour accueillir les bureaux et installations nécessaires aux services techniques de la CC ACVI, avec l'objectif de doter le personnel de locaux de qualité et de favoriser le collectif de travail.

Pour des raisons d'optimisation du délai de construction, de minimisation des nuisances aux agents et de travaux en site occupé, la CC ACVI fait le choix d'un mode constructif «hors-site».

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel Extension des locaux du siège de la CC ACVI				
Dépenses HT		Recettes		
VRD – Espaces verts	402 883.75-€	Etat (DSIL)	350 000-€	5.44 %
Gros œuvre	1 065 426.75-€			
Modulaires	4 883 718.16-€			
Photovoltaïque	80 000-€	Autofinancement	6 082 028.66-€	94.56 %
TOTAL DEPENSES	6 432 028.66-€ HT	TOTAL RECETTES	6 432 028.66-€	100%

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce projet et son plan de financement prévisionnel.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet d'extension des locaux du siège de la Communauté de communes, pour accueillir les bureaux et installations nécessaires aux services techniques de la CC ACVI,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Précise que cette délibération sera ajoutée au dossier de demande de subvention déposé auprès services de l'Etat au titre de l'Appel à Projets DETR / DSIL 2025,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/02/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.